



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités
entre les femmes et les hommes, en particulier les soins dispensés
dans le contexte du VIH/sida**

Déclaration présentée par la Nouvelle association des femmes japonaises, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration**

Depuis sa fondation en 1962, la Nouvelle association des femmes japonaises milite notamment pour l'abolition des armes nucléaires, pour les droits des femmes et des enfants et pour la mobilisation solidaire des femmes du monde entier au service de la paix. En sa qualité d'organisation non gouvernementale, dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU, la Nouvelle association des femmes japonaises participe aux conférences mondiales sur les femmes organisées sous l'égide des Nations Unies et aux sessions de la Commission de la condition de la femme.

L'année 2009 commémore le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La lutte et les mouvements organisés par les femmes dans le monde entier depuis de nombreuses générations afin de promouvoir l'égalité des sexes, les droits fondamentaux de la personne humaine, l'amélioration des conditions de vie et la paix, conjugués aux efforts déployés par la communauté internationale à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, ont fait universellement comprendre que « les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne » et ont aidé les gouvernements nationaux à prendre des dispositions juridiques et autres basées sur les accords internationaux. Toutefois, d'après le Global Gender Gap Report 2008 (Rapport de 2008 sur l'inégalité des sexes dans le monde entier) du Forum économique mondial (130 pays représentés), si la Norvège occupe la première place avec un indice de 0,82, ce qui signifie que plus de 80 % des inégalités entre les sexes ont été corrigées, l'indice du pays à la dernière place n'est que de 0,45, il reste donc encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité des sexes.

La paix étant indispensable à l'avancement de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes, l'organisation constate avec une profonde préoccupation que le montant total des dépenses militaires mondiales a atteint 1 billion 339 milliards de dollars en 2007, soit une augmentation de 45 % depuis 1998 (*Annuaire de 2008* de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm). En Iraq et en Afghanistan, d'innocents citoyens, dont des femmes et des enfants, sont massacrés ou blessés; en Afrique, en particulier en République démocratique du Congo et dans d'autres pays des Grands Lacs, les conflits armés en cours ont fait des dizaines de milliers de réfugiés vivant dans des situations extrêmement difficiles. Les femmes sont victimes d'actes de violence sexiste et de toutes les autres formes de violence. Un autre grave problème se pose, à savoir que le réchauffement de la planète et les changements climatiques ont pour effet de multiplier les catastrophes naturelles, assorties de dommages de plus en plus importants. Il est temps de réfléchir à ce qu'est une véritable sécurité de l'humanité et de la planète, en retrouvant l'esprit fondateur de l'Organisation des Nations Unies, visant à « sauver les générations futures du fléau de la guerre ».

Un autre problème auquel se heurtent tant les pays développés que les pays en développement est l'accroissement de la pauvreté et de l'écart entre les riches et les pauvres. Le Rapport sur le travail dans le monde de 2008, publié par l'Institut international d'études sociales de l'Organisation internationale du Travail, constate qu'entre le début des années 90 et 2005, la plupart des régions du monde ont connu un accroissement spectaculaire des inégalités de revenus, phénomène qu'il attribue à

** Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

la mondialisation financière. Nous avons été les témoins de spéculations entraînant la hausse des cours du pétrole et des denrées alimentaires, affectant non seulement les pauvres et les pays en développement, mais encore ayant des répercussions néfastes sur la vie quotidienne des populations dans le monde entier. Pour régler ces problèmes et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut élaborer des règles économiques justes et, par conséquent, éliminer les inégalités de revenus.

Dans ses observations à la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme du 25 février 2008, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a déclaré « L'inégalité des sexes entrave la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – notre vision commune pour édifier un monde meilleur au XXI^e siècle ». Pour parvenir à l'égalité des sexes et édifier un monde meilleur au XXI^e siècle, il faut que les fonds considérables qui couvrent actuellement les dépenses militaires soient réaffectés au titre de la satisfaction de besoins de l'homme et notamment de l'adoption de dispositions visant à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre les changements climatiques – autrement dit, investir en faveur de l'avenir de notre planète. La Nouvelle association des femmes japonaises invite les États Membres à faire montre de la volonté politique nécessaire pour faire évoluer les politiques dans ce sens.

À sa cinquante-troisième session, la Commission de la condition de la femme examinera le thème intitulé : « Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida » et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées concernant la participation des femmes et des hommes, dans des conditions d'égalité, à la prise des décisions à tous les niveaux adoptées à la cinquantième session. Selon notre organisation, le partage des responsabilités et la participation à la prise de décisions dans des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes sont indispensables à la promotion de l'égalité des sexes et de la condition de la femme et aux progrès dans d'autres domaines.

La Nouvelle association des femmes japonaises invite les États Membres réunis à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme à :

- Tirer les enseignements des bonnes pratiques ayant contribué à l'adoption de mesures concrètes permettant dans les faits le partage dans des conditions d'égalité des responsabilités et exprimer leur volonté politique de suivre ces exemples dans leurs propres pays;
- Prendre note du fait que, pour faciliter le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités familiales, tout en travaillant, il est indispensable de promouvoir des conditions permettant aussi bien aux femmes qu'aux hommes de prendre des congés pour s'occuper de leurs enfants ou dispenser des soins aux personnes âgées, de faire tout ce qui est possible pour éliminer les rôles stéréotypés attribués à chaque sexe, de réduire les heures de travail et d'améliorer le système de prestation de soins au moyen d'une aide financière appropriée. Exercer des pressions sur les entreprises pour qu'elles s'acquittent des responsabilités sociales qui leur incombent, à savoir assurer l'égalité de traitement entre travailleurs permanents et travailleurs temporaires pour

éliminer toute discrimination entre eux pour ce qui est du droit au congé parental. Interdire le remplacement d'employés permanents par des travailleurs temporaires;

- Inclure dans l'enseignement public des cours d'éducation sexuelle basée sur la santé et les droits en matière de procréation, non seulement pour prévenir l'infection au VIH/sida mais aussi pour promouvoir la santé des femmes tout au long de leur vie;
- Prendre activement part à la campagne internationale lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, dans le cadre des efforts déployés pour éliminer l'un des principaux obstacles à l'autonomisation des femmes et à leur participation politique. Élaborer des plans nationaux et mettre en œuvre de bonne foi les accords internationaux tels que les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;
- Éliminer les handicaps auxquels les femmes font face pour entrer au parlement, notamment en changeant pour le mieux le système électoral;
- Faire une analyse par sexe de l'impact de l'accroissement des inégalités et de la pauvreté ainsi que de l'actuelle crise financière. Fournir un appui aux personnes socialement vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées;
- Déployer de vigoureux efforts concertés, munis des ressources voulues, pour remédier aux problèmes urgents concernant la survie de l'humanité et de la planète tels que les changements climatiques, la fréquence des catastrophes naturelles et la crise alimentaire et adopter une démarche soucieuse d'égalité des sexes pour traiter de ces questions.

Afin d'atteindre les objectifs de l'égalité des sexes, du développement et de la paix, la Nouvelle association des femmes japonaises invite l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle plus efficace en créant le plus tôt possible une entité concernant spécifiquement les femmes dirigée par un secrétaire général adjoint et dotée de ressources tant humaines que financières adéquates. En tant qu'organisation de femmes ayant 47 ans d'expérience de travaux sur le terrain pour répondre à toutes sortes de demandes de la part des femmes, la Nouvelle association des femmes japonaises se solidarise avec toutes les femmes dans le monde entier pour s'efforcer d'atteindre les objectifs communs d'égalité des sexes, de développement et de paix et exprime sa volonté de s'attacher à édifier une société juste, pacifique et durable sans guerre et sans armes nucléaires, main dans la main avec tous ceux qui partagent cette vision.